

COMMUNE DE MARBOUÉ

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Gaëlle CHASSELOUP, Mme le Maire

Étaient présents : Mme CHASSELOUP, M. TOUSSAINT, Mme ALLANIC, M. CHABANNES, Mme SAMSON, M. DEVIMEUX, Mme RIVIERE, M. BATANCOURT, Mme BARRÉ, M. MARTIN, Mme FAUCONNIER, M. POUCHIN, Mme BRUNEAU, M. GALLOU, Mme LABELLE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 21 juin 2021

Elus en exercice : 15

Elus présents : 15

Elus votants : 15

M. DEVIMEUX est arrivé après le vote de la création de poste.

ORDRE DU JOUR :

- Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales 2020 : lotissement la Remise Saint Martin,
- Création de poste : : service technique, CDD de 20 heures,
- Territoire d'Énergie 28 : renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel,
- Transport scolaire : choix du prestataire,
- Convention de mise à disposition entre la Commune, la Communauté de Communes et les Familles Rurales : Maison Charles Sandré et Restaurant scolaire en août 2021,
- Demande de fonds de concours communautaire,
- Point sur les travaux,
- FAJ 2021 : Fonds d'Aide aux Jeunes,
- FSL 2021 : Fonds de Solidarité Logement
- Présentation de la refonte du site internet de la commune,
- Informations et questions diverses.

En début de séance, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de changer l'ordre du jour des points à aborder et de rajouter à l'ordre du jour :

- Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : conventionnement : délégation de signature

Le Conseil Municipal (14 voix POUR) accepte cet ajout.

Election du secrétaire de séance :

Après avoir délibéré, (14 voix POUR), Mme FAUCONNIER est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 25 mai 2021 :

Madame le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 25 mai 2021. Après avoir délibéré (14 voix POUR), le procès-verbal est approuvé.

Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales 2020 : lotissement la Remise Saint Martin :
Conformément au contrat de concession d'aménagement en date du 22 juin 2006, la SAEDEL soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu d'activités de l'opération citée en objet : la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé 2020, le plan de trésorerie prévisionnel, le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2020.

Après avoir délibéré (14 voix POUR), le Conseil municipal approuve le compte rendu d'activités 2020 de l'opération de "la Remise St Martin".

Création de poste : service technique, CDD de 20 heures :

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 1^{er} juillet au 17 septembre 2021 inclus.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, à raison de 20 heures par semaine.

Cet agent pourrait assurer des fonctions d'employé polyvalent et entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (14 voix POUR) décide :

- de créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, à raison de 20 heures par semaine et d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement.

Territoire d'Énergie 28 : renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel :

Lors de sa séance du 9 décembre 2014, la commune a adhéré au groupement de commande initié par les Syndicats d'Énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre -et -Loire pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité.

454 collectivités profitent de ce service, ce qui permet d'optimiser les dépenses énergétiques dans un contexte de constante augmentation des prix.

Afin d'assurer dans les meilleures conditions la continuité de la fourniture en énergie au-delà de l'échéance des marchés actuels, le Conseil Municipal doit renouveler la délibération d'adhésion au groupement d'achat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention du groupement de commandes « Pole Energie Centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel de services associés.

Transport scolaire : choix du prestataire :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la décision de la commission MAPA concernant le marché de transport scolaire pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

La commission MAPA a retenu l'offre des cars Dunois pour un montant de 34 650 € HT annuel.

Convention de mise à disposition entre la Commune, la Communauté de Communes et les Familles Rurales : Maison Charles Sandré et Restaurant scolaire en août 2021 :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention proposée à la Communauté de Communes et aux Familles Rurales pour la mise à disposition de la Maison Charles Sandré et du Restaurant scolaire pour l'accueil de loisirs du mois d'août 2021.

Le Conseil Municipal approuve cette convention de mise à disposition et autorise Mme le Maire à la signer.

Demande de fonds de concours communautaire :

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun au titre du solde du fonds de concours 2020.

Point sur les travaux :

Le Conseil Municipal prend connaissance des travaux et des investissements en cours.

FAJ 2021 : Fonds d'Aide aux Jeunes :

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental.

Il intervient pour aider financièrement les jeunes âgés de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Il participe aussi au financement d'actions collectives initiées par des structures d'insertion ou institutions publiques (Missions locales, CCAS, Associations...).

Les aides sont accordées par le Président du Conseil départemental sur la base d'un règlement adopté en Assemblée Départementale.

Fonds partenarial, le FAJ est abondé essentiellement par le Conseil Départemental mais reçoit également la participation des communes ou des CCCAS, ou d'autres organismes.

Chacun des financeurs contribue à la prévention de l'exclusion des jeunes les plus en difficulté du département.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune au FAJ au titre de l'année 2021, pour la somme de 50 €.

FSL 2021 : Fonds de Solidarité Logement :

Mme le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou à s'y maintenir.

Les aides sont accordées par le Président du Conseil départemental sur la base d'un règlement intérieur adopté en Assemblée Départementale, et après avis d'une commission d'examen.

Fonds partenarial, le FSL est abondé essentiellement par le Conseil Départemental, la CAF 28, la MSA, les communautés de communes ou communes et CCAS, les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergies.

Chacun des financeurs contribue à la mise en œuvre du droit au logement.

Pour les bailleurs de logements sociaux, le comité de pilotage a fixé une participation de 3 € par logement.

Compte tenu que la commune dispose de 15 logements, la participation pour la commune de Marboué est de 45,00 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le renouvellement de l'adhésion de la commune au F.S.L. au titre de l'année 2021, pour la somme de 45 €.

Présentation de la refonte du site internet de la commune :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la refonte du site internet.

Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : conventionnement : délégation de signature :

La commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) et a été retenue dès la première vague de sélection publiée le 28 mai 2021.

Nous sommes à l'étape de conventionnement qui servira de support au paiement de la subvention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Informations et questions diverses :

- . Une lettre d'information sera présentée à la rentrée,
- . SAEDEL et PLUiH : Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'avancement du PLUiH et le nombre de terrains restant à viabiliser sur le lotissement « la Remise St Martin ».
- . Bar café le Gallia : mise en place du paiement des titres au trésor public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

ont signé les membres présents



Mme CHASSELOUP
Le Maire

M. TOUSSAINT
1^{er} adjoint

Mme ALLANIC
2^{ème} adjointe

M. CHABANNES
3^{ème} adjoint

Mme SAMSON
4^{ème} adjointe

M. DEVIMEUX
Conseiller

Mme RIVIERE
Conseillère

M. BATANCOURT
conseiller

Mme BARRÉ
Conseillère

M. MARTIN
conseiller

Mme FAUCONNIER
Conseillère

M. POUCHIN
Conseiller

Mme BRUNEAU
Conseillère

M. GALLOU
conseiller

Mme LABELLE
Conseillère